



### Qualiopi et les financements possibles

L'obtention de la certification Qualiopi par ALPES FORMATIONS représente une étape importante dans notre engagement à fournir des formations de haute qualité en santé et sécurité au travail. Cette certification, reconnue par l'état, atteste de la conformité des organismes de formation aux critères de qualité.

#### Modalités de prise en charge par les OPCO

La prise en charge d'une formation par un OPCO dépend de plusieurs critères, notamment la pertinence de la formation par rapport aux besoins de l'entreprise, la conformité de l'organisme de formation aux standards de qualité (comme Qualiopi pour alpes formations), et les fonds disponibles auprès de l'OPCO.

La certification Qualiopi d'ALPES FORMATIONS facilite l'obtention de ces financements en attestant de la qualité et de la pertinence de ses formations.

### Financements disponibles

Les financements peuvent couvrir tout ou partie des coûts de la formation, selon les politiques de l'OPCO et les droits de formation accumulés par l'entreprise et ses salariés. Il est possible de combiner plusieurs sources de financement, telles que le compte personnel de formation (CPF), les plans de développement des compétences de l'entreprise, ou encore les aides spécifiques en cas de reconversion professionnelle.

### Documents nécessaires

Pour une prise en charge efficace, plusieurs documents doivent être fournis à l'OPCO :

- **Demande de prise en charge** : formulaire spécifique à chaque OPCO à compléter par l'entreprise.
- **Programme de formation** : détail des modules, objectifs, durée et méthodologie de la formation proposée par alpes formations.
- **Devis de formation** : coût total de la formation, incluant tous les frais associés.
- **Convention de formation** : document établi par ALPES FORMATIONS qui formalise l'engagement entre l'organisme de formation et l'entreprise.
- **Certification Qualiopi** : attestation délivrée à ALPES FORMATIONS, à présenter comme preuve de la qualité des formations proposées.

### Procédure à suivre

**Identification du besoin de formation** : déterminez les compétences à développer au sein de votre entreprise.

**Sélection de l'OPCO** : identifiez l'OPCO correspondant à votre secteur d'activité

**Choix de la formation** : sélectionnez la formation proposée par alpes formations qui répond à vos besoins.

**Collecte des documents** : rassemblez tous les documents requis pour la demande de prise en charge.

**Soumission de la demande** : envoyez votre dossier complet à l'OPCO et suivez la procédure indiquée pour la prise en charge.

**Confirmation et suivi** : une fois la prise en charge confirmée, nous organisons une date de formation en inter ou en intra.